

 <p>Banque des États de l'Afrique Centrale Secrétariat Général Direction de l'Organisation et des Projets</p>			 <p>THE WORLD BANK IBRD • IDA WORLD BANK GROUP</p>
<p>PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368</p>			
<p>Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) Services Centraux de la BEAC Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237) 222 23 33 29</p>			

Commission de Passation des Marchés – Composante BEAC du Projet

Institution : Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun
Nom du projet : **Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368**
Don IDA n° : 62290
Titre de services : **Services de consultants pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) en vue de l'acquisition, du déploiement et de la mise en œuvre d'une Solution de Compensation Automatisée Universelle des paiements de détail (ACH) de la zone CEMAC**
Bénéficiaire : BEAC

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 027/BEAC/UGRIF/PRCIFRC/2022-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a obtenu un crédit de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie dudit crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de *services de consultants pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) en vue l'acquisition, du déploiement et de la mise en œuvre d'une Solution de Compensation Automatisée Universelle des paiements de détail (ACH) de la zone CEMAC (SYSTAC2).*

2. Mission du consultant :

Dans le cadre de la modernisation des systèmes des paiements, il est prévu la mise en œuvre d'un système automatisé de compensation universel (Système de Télécompensation en Afrique Centrale – SYSTAC2), traitant tous les instruments ou moyens de paiement de détail, à savoir les chèques, les avis de prélèvement, les virements traditionnels, les virements instantanés et les cartes de paiement (solution ACH Universel). A cet égard, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a défini les spécifications techniques et fonctionnelles de ses besoins à travers un dossier d'appel d'offres (DAO) qu'elle compte lancer immédiatement. Par conséquent, elle sollicite un accompagnement dans le choix du fournisseur de la nouvelle la solution et le pilotage des étapes de réalisation ou de mise en œuvre dans ses aspects organisationnels, fonctionnels et techniques respectant les normes, standards et bonnes pratiques du génie logiciel. La mission du consultant consistera donc à :

- Assister la BEAC dans le processus de sélection et le choix du fournisseur éditeur-intégrateur de la solution à retenir, notamment dans l'évaluation des offres ;
- Assister la BEAC dans le suivi et la validation des résultats des travaux ;
- Assister la BEAC dans le suivi de la mise en œuvre de la solution du système, de la conception jusqu'à son déploiement par le fournisseur retenu ;
- Œuvrer au renforcement de compétence en suivi et pilotage de projet en faveur des membres de l'équipe projet.

La durée de la mission est estimée à **seize (16) mois** et la date prévue pour le démarrage est pour le début du mois de **mars 2022**.

Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le cabinet doit être spécialisé en systèmes d'information et Système et Moyens de Paiement. Il doit faire preuve d'une solide expérience au cours des dix (10) dernières années dans le suivi et l'accompagnement au déploiement d'une solution systémique et disposer d'une bonne connaissance en matière d'exploitation, installation et paramétrage d'une chambre de compensation instantanée. En outre, il doit disposer de ressources suffisantes, notamment en personnel pluridisciplinaire qualifié répondant aux critères précités pour la conduite de la mission.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projet d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de **conflit d'intérêts** sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives. Par conséquent, ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant** telle que décrite dans le « Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le **22 février 2022**.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN
Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet, Représentant le Secrétaire Général de la BEAC, Porte 1208, Email : adoum@beac.int copie otoumou@beac.int

Yaoundé, le 01^{er} février 2022
Le Coordonnateur du Projet

TERMES DE REFERENCE

**Consultant pour une Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage (AMOA) en vue de la modernisation
de la Chambre de Compensation Automatisée
(ACH) de la zone CEMAC**

TABLE DES MATIERES

I.	CONTEXTE DU PROJET	3
	A. Etat des lieux	3
	1. Sur le plan fonctionnel.....	3
	2. Sur le plan technique	4
II.	OBJECTIFS DE LA MODERNISATION	5
III.	BESOINS EXPRIMES	5
IV.	MISSION DU CONSULTANT.....	6
	A. Phase de réalisation	6
V.	REFERENCES DU CONSULTANT	7
	A. Cabinet	7
	B. Personnel clé	8
VI.	MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION	10
	A. Lieu d'exécution de la mission.....	10
	B. Planning.....	10
	C. Principaux livrables.....	11

I. CONTEXTE DU PROJET

A. ETAT DES LIEUX

La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est la principale institution monétaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale et l'Institut d'Emission commun aux six États qui la constituent.

Dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC visant à renforcer les capacités des institutions financières régionales pour qu'elles puissent remplir leur mission en matière de stabilité, d'inclusion et d'intégrité financière., la BEAC a bénéficié d'un crédit de l'*International Development Association* (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale pour réaliser le Projet.

L'un des volets importants du Projet porte sur la modernisation des systèmes des paiements, notamment la mise en œuvre d'un système automatisé de compensation universel, traitant tous les instruments ou moyens de paiement de détail, à savoir les chèques, les avis de prélèvement, les virements traditionnels, les virements instantanés et les cartes de paiement (solution ACH Universel).

Ainsi, en vue de soutenir cet effort de modernisation, la BEAC souhaite retenir un cabinet conseil pour l'assister d'une part dans le processus de sélection d'un fournisseur pour la solution de compensation universelle automatisée (ACH) conformément aux termes de référence définis dans le DAO, et d'autre part dans le déploiement et à l'intégration de ladite solution ACH dans le Système d'Information de la BEAC et chez ses participants aux Systèmes de paiement RBTR/SYGMA et SYSTAC de la BEAC.

1. Sur le plan fonctionnel

Au niveau fonctionnel, les principales limites de l'infrastructure du système de paiement de détail de la BEAC sont les suivantes :

- L'interfaçage entre le système ACH actuel, SYSTAC, et les autres systèmes de la Banque (SIRH, RTGS, CIP ...) se font essentiellement par échange de fichiers, et ne permet pas d'autres canaux d'échange communication modernes (SOAP, API, Bus de données) ;
- La capacité de traitement des données de différents types est faible ;
- La compensation des soldes nets débiteurs ou créditeurs des opérations des participants ne s'effectue qu'une seule fois dans la journée et ne permet pas *l'instant payment* ;

- L'existence de six compensations nationales et d'une compensation régionale pour une seule place financière ; un système de compensation nationalement décentralisé dans chacun des six Etat, avec une compensation régionale qui n'est pas capable d'assurer le backup/secours simultané de l'ensemble des six compensations nationales ; ce qui induit une architecture matérielle et opérationnelle lourde et complexe à gérer et coûteuse.
- Les évolutions de la plateforme SYSTAC actuelle ne se font que par le prestataire. Par ailleurs, la solution ne permet plus une évolution significative en raisons de ses limites technologiques et architecturales;
- La limitation du paramétrage des rapports;
- La décentralisation du système et l'existence de multiples composants jouant des rôles rudimentaires sur des environnements surdimensionnés.
- Absence d'un véritable monitoring de l'ensemble des transactions du système ;

2. Sur le plan technique

Il existe plusieurs limites sur le plan technique, à savoir :

- Un système complexe, avec une architecture technique vieillissante, générant beaucoup d'incidents, très coûteux pour traiter une volumétrie en décroissance ;
- Un système décentralisé avec une infrastructure lourde à gérer chez les participants ;
- Un environnement technique non virtualisé ;
- L'absence d'un dispositif permettant la réplication automatique de la base de données vers les sites de secours ;
- L'absence de support complet de l'éditeur pour cause de présence d'une version plus récente chez l'éditeur ;
- L'obsolescence du réseau de télécommunication WAN de la BEAC ;
- Les limites de la sécurité applicative de l'application actuelle ;
- L'absence d'un outil de monitoring des systèmes en temps réels ;
- L'absence d'outils de mesure des performances des bases de données ;

- Une faible possibilité de requêtes et d'édition des états récapitulatifs ;
- L'absence d'un référentiel centralisé dynamique et pris en compte dans une journée *J* ;
- L'absence d'un système de consultation centralisé.

II. OBJECTIFS DE LA MODERNISATION

Dans sa quête de modernisation de sa solution de paiement de masse, la BEAC veut se doter d'une solution moderne répondant aux meilleurs standards internationaux.

Les objectifs principaux assignés au projet de modernisation de la chambre universelle de compensation automatisée en temps réel de la CEMAC sont :

- Être une solution moderne présentant la quasi-totalité des fonctionnalités fonctionnelles et techniques d'un ACH performant, stable et innovant définis dans le DAO ;
- Être une solution offrant une palette d'option dans sa console d'administration technique comme fonctionnelle ;
- Être une solution 3 en 1 offrant les fonctionnalités de ACH, de SWITCH de paiement instantané et de SWITCH Carte ;
- Être une solution centralisée et full Web ;
- Être une solution fortement sécurisée et hautement résiliente.

III. BESOINS EXPRIMES

L'assistance (AMOA) sollicitée consistera à conseiller la BEAC dans le choix du fournisseur de la solution qui répond aux exigences de la Banque, conformément aux spécifications techniques et fonctionnelles exprimées dans le DAO.

Dans un second temps, après le choix de la solution, l'AMOA assistera la Banque lors de l'implémentation de ladite solution dans le SI de la Banque et auprès des participants.

L'AMOA devra assister la BEAC dans sa préparation à l'exploitation de cette nouvelle solution, en proposant des plans de renforcement de capacité, affectation des ressources et réorganisation du travail.

L'AMOA devra présenter des points d'attention du projet, en proposant des moyens de contournement ou de résolution ;

Le SI de la Banque s'entend par le dispositif de la Banque aux Services Centraux et dans ses sites de secours.

IV. MISSION DU CONSULTANT

La mission du consultant chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à la BEAC porte principalement sur l'assistance dans le choix du fournisseur de la nouvelle solution et le pilotage des étapes de réalisation ou de mise en œuvre de la nouvelle solution dans ses aspects organisationnels, fonctionnels et techniques. Sa mission s'articulera autour des principaux axes suivants :

A. PHASE DE SELECTION

Assister la BEAC dans le processus de sélection et le choix du fournisseur éditeur-intégrateur à retenir, notamment dans l'évaluation des offres. A cet égard, l'AMOA devra assister la Commission de sélection à la détermination des conformités techniques des offres ; la rédaction du rapport d'analyse technico-financière des offres à la négociation du contrat avec le fournisseur retenu.

B. PHASE DE SUIVI

L'AMOA devra assister la BEAC dans le suivi et la validation des résultats des travaux, notamment, sur le suivi de la mise en œuvre du système, de la conception jusqu'à son déploiement par le fournisseur retenu.

En outre, le Consultant devra analyser, en liaison avec l'équipe projet de la BEAC, l'impact du système sur les procédures actuelles et proposer la nouvelle organisation résultant de l'adoption du système.

Il devra participer aux instances de pilotage et de mise en œuvre de la nouvelle solution, d'une part, et fournir des avis motivés dans des rapports spécifiques d'analyse des rapports d'avancement périodiques du fournisseur, notamment sur la validation des étapes clés de développement et de réalisation.

Il devra garantir la bonne fin du Projet en :

- assurant que toutes les compétences et ressources requises soient disponibles et utilisées de manière optimale ;
- évitant les défauts d'exécution des contrats ainsi que les éventuelles défaillances tant au niveau du pilotage du Projet qu'au niveau de la solution à mettre en place ;
- veillant à ce que toutes les étapes du Projet soient réalisées dans les règles de l'art,
- assurant le bon achèvement de tous les travaux relatifs au Projet conformément aux contrats et aux exigences fixées.

Le résumé des attributions du Cabinet se retrouve autour des points suivants :

- s'assurer de la bonne mise en œuvre du projet sur tous les aspects : organisation, juridique, budgétaire, planification et ressources (matérielles, locaux, humaines, ...)
- identifier les contraintes et préconiser les solutions y afférentes ;
- établir le planning de mise en œuvre du projet, y compris celui des différentes réunions du Comité de Pilotage du Projet et des Groupes de travail ;
- accompagner BEAC dans la conduite des procédures d'appel d'offres et de passation de marchés, conformément aux procédures de la Banque Mondiale ; .
- s'assurer de la bonne traduction des besoins de BEAC au niveau des prestataires et de la bonne prise en compte de ces besoins ;
- suivre l'avancement du projet et le respect du cahier des charges ;
- accompagner BEAC pour le contrôle et la réception des livrables, de la solution et des prestations du fournisseur, et en garantir la conformité ;
- accompagner la conduite du changement et définir des actions de formation ;
- accompagner BEAC dans les premières étapes de la phase de mise en production de la plateforme.

C. RENFORCEMENT DES CAPACITES

Dans le cadre de sa mission, le consultant œuvrera au renforcement de compétence en suivi et pilotage de projet en faveur des membres de l'équipe projet. Il devra, le cas échéant, identifier les formations à prévoir pour tous les utilisateurs du nouveau dispositif.

V. REFERENCES DU CONSULTANT

A. CABINET

La BEAC attend de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage la mise à disposition de profils à forte compétence pour l'assister dans le choix de la solution et le pilotage de son implémentation dans le respect strict des objectifs définis.

Il est fondamental que l'expérience du consultant soit avérée en matière d'exploitation, installation et paramétrage d'une chambre de compensation instantanée.

À ce titre, le Cabinet devra justifier d'une expertise confirmée dans la réalisation de projets similaires au cours des dix (10) dernières années, à savoir l'encadrement des projets d'assistance au déploiement de systèmes de paiement, y compris instantané. En outre, il devra :

- avoir des références dans le suivi et l'accompagnement au déploiement d'une solution systémique ;
- avoir des références en économie, finance, système de paiement, comptabilité et sécurité d'infrastructure;
- avoir réalisé des missions dans le domaine de l'implémentation de solution d'« instant payment » ;
- avoir une bonne connaissance et/ou expérience des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD...) et en particulier en matière de fourniture et installation de systèmes d'information ;
- avoir la connaissance de la CEMAC constituera sera un atout supplémentaire.

B. PERSONNEL CLE

Le Cabinet proposera une équipe pluridisciplinaire répondant aux critères généraux ci-après :

- une bonne connaissance des métiers concernés, notamment ; une parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française (langue de travail de la BEAC) ;
- une bonne maîtrise des méthodes d'assistance au déploiement d'une solution systémique impliquant plusieurs pays (collecte, traitement, reporting et transactions financières);
- une bonne connaissance de l'environnement de la région CEMAC sera un atout

Toutefois, le Chef de mission devra :

- ✓ être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique Bac + 5 au moins ou équivalent, spécialiste en systèmes d'information et Système et Moyens de Paiement;
- ✓ avoir une bonne connaissance du domaine de la finance, et des plateformes de paiement instantanés et SWITCH monétique;
- ✓ avoir au moins 10 années d'expérience dans le domaine de sa spécialité ;
- ✓ avoir réalisé plusieurs missions similaires, notamment l'assistance au choix et à l'acquisition de solutions informatiques en matière de chambre de compensation ;

- ✓ avoir la connaissance du marché (acteurs, produits, offres, prix...) et de la passation des marchés, en particuliers, les procédures des bailleurs (BAD, Banque mondiale) ;
- ✓ détenir une bonne connaissance des systèmes de paiement et d'architecture applicative ;
- ✓ avoir une bonne aptitude à travailler sous un environnement Windows, Unix, Oracle et VMWare.

- **Principaux collaborateurs du Chef de mission**

Le Chef de mission aura comme principaux collaborateurs un expert en système d'information et réseaux / infrastructures et un expert fonctionnel, spécialiste en secteur financier / système de paiement.

Le spécialiste en système d'information :

- ✓ Avoir une formation d'ingénieur en informatique et/ou en télécommunications ayant une bonne maîtrise des technologies de nouvelle génération en TIC,
- ✓ Justifier d'expériences spécifiques au cours des 5 dernières années en système d'information/en infrastructures de paiement et disposant de références solides dans un domaine lié à la mise en place de systèmes de Paiement similaires,
- ✓ Disposer des connaissances suivantes sera un atout :
 - sur le marché des applicatifs et domaine fonctionnel de chambre de compensation (acteurs, produits, offres, prix...) ;
 -

L'expert fonctionnel, spécialiste en secteur financier / système de paiement :

- ✓ Avoir une formation universitaire (bac + 4 au moins) en Finances, Economie, Gestion ou équivalent, ayant une bonne connaissance du Mobile Money et des systèmes de paiement en Afrique,
- ✓ Justifier d'expériences avérées au cours des 5 dernières années au sein de projets similaires et disposant de références solides dans un domaine lié à la mise en place de systèmes de Paiement similaires.
- ✓ .

La firme ainsi que les intervenants ne devraient pas être liés directement à un processeur monétique ou fournisseur de systèmes et solutions de paiement.

Par ailleurs, la firme devra prévoir les ressources et techniciens nécessaires pour réaliser la mission selon le planning indiqué ci-dessus.

Le Chef de mission et les experts doivent justifier d'un temps de présence effective à Yaoundé d'une durée égale à au moins les $\frac{3}{4}$ du mandat total.

VI. MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

Le consultant exécutera sa mission en étroite collaboration avec le Groupe projet de la BEAC, sous la tutelle conjointe de la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement et celles des Systèmes d'Information et de l'Organisation et des Projets.

Le Groupe projet procédera à une pré-validation des travaux avant leur présentation aux principaux organes du projet (Comité de Pilotage et Comité de Coordination).

A. LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

Les lieux d'exécution de la mission seront le siège de la BEAC, le site de repli à la Direction Nationale à Yaoundé et le site de secours de Libreville au Gabon. Toutefois, des déplacements pourront être prévus sur différents autres sites de la Banque Centrale dans les 6 pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

B. PLANNING

1. Date de démarrage

La date de démarrage des prestations sera effective dès l'entrée en vigueur du contrat de mission. La mission comportera trois phases :

- la phase préparatoire qui durera environ une semaine et pendant laquelle, le Consultant prendra connaissance du contexte général du secteur, de la situation du Projet, des documents disponibles et de toute autre information qu'il jugera utile pour établir la note de cadrage du Projet et la méthodologie de travail à adopter ;
- la phase de mise en œuvre qui débutera à partir de l'évaluation des offres jusqu'au go live de la nouvelle plateforme ;
- la phase d'accompagnement et de suivi qui se tiendra dans les semaines qui suivent le go-live de la plateforme. Cette phase permet, d'une part, de déceler les éventuels dysfonctionnements et de préconiser les solutions y afférentes, et d'autre part, d'accompagner la BEAC dans la gestion de la nouvelle plateforme

2. Durée des travaux

La durée estimative du projet est de 16 mois.

C. PRINCIPAUX LIVRABLES

Les principaux livrables attendus du consultant sont :

- le rapport de vérification et de réception des livrables ;
- le rapport d'évaluation des offres reçues ;
- le plan d'accompagnement au changement ;
- les rapports mensuels d'accompagnement, avec une réunion mensuelle à organiser avec le Comité de Pilotage.

Tous les rapports seront produits en deux (02) exemplaires papiers et une version électronique transmis à la DSMP, à la DOP et à la DSI.

Tous les rapports et échanges seront effectués en français, langue de travail à la BEAC. Par conséquent, les consultants ainsi que leur personnel devront justifier de la connaissance du français. /-